



# INFORMATIONS UTILES À VOTRE ARRIVÉE

AVRIL 2024



# CHF ARGENT



## INFORMATIONS

**Vous recevez votre assistance le 1er jour ouvrable de chaque mois (lundi à vendredi). Vous recevez :**

- Un chèque postal pour retirer l'argent à la poste.
- Un décompte, c'est un document qui explique votre assistance.

**Vous habitez en foyer ?**

- Vous pouvez chercher votre chèque postal et votre décompte à la réception de votre foyer.

**Vous habitez une maison ou un appartement ?**

- Vous recevez votre chèque postal et votre décompte par courrier, dans votre boîte aux lettres. **Attention, vous devez écrire votre nom sur votre boîte aux lettres.**

Le mois suivant votre arrivée, vous devez venir à un 1er entretien avec votre gestionnaire de dossiers. Vous recevez une convocation par courrier. Vous devez répondre à des questions sur votre situation. Le gestionnaire de dossiers vous donne des informations sur l'assistance de l'EVAM.



## QUESTIONS

**Antennes de référence**

**Lausanne**

Route de Chavannes 33

1007 Lausanne

**Clarens**

Rue du Collège 26

1815 Clarens

**Yverdon-les-Bains**

Avenue Haldimand 11

1400 Yverdon-les-Bains

## DEVOIRS



Vous devez commander l'assistance de l'EVAM **en signant un document qui s'appelle « Commande d'assistance ».**

Vous devez informer l'EVAM de tout changement dans votre situation. **Sans commande, vous ne recevez pas l'assistance de l'EVAM.**

Votre gestionnaire de dossier vous donne les rendez-vous pour ces commandes d'assistance et **vous pouvez le contacter si vous avez des questions.**

**En cas de rendez-vous manqué ou de retard, votre assistance peut être réduite.**

## ASSISTANCE



**Vous travaillez ou vous allez commencer un travail ?**

Vous devez envoyer votre contrat et vos fiches de salaire tous les mois :

- par mail à [ger@evam.ch](mailto:ger@evam.ch)
- par courrier à EVAM, Route de Chavannes 33, 1007 Lausanne



# LOGEMENT



## INFORMATIONS

### **Vous n'avez pas de logement ?**

- L'EVAM peut offrir une place de logement dès votre demande.

### **Vous avez un logement privé ?**

- Vous devez donner l'adresse et une copie de votre contrat à l'EVAM.
- Vous allez recevoir un courrier avec des instructions pour recevoir de l'argent pour payer votre loyer.



## QUESTIONS

### **Pôle Placement**

021 557 05 93

9h00-11h30, 13h30-16h00

[HPlacement@evam.ch](mailto:HPlacement@evam.ch)

### **Par courrier à :**

EVAM

Pôle Placement

Route de Chavannes 33

1007 Lausanne



## TICKET



A votre arrivée, vous avez reçu un abonnement pour aller à l'EVAM. Votre abonnement vous permet de voyager entre votre hébergement, l'hôpital le plus proche, votre antenne de référence et Lausanne.

Vous pouvez prolonger votre abonnement :

- de préférence par email.
- en personne à votre antenne de référence.

Attention, vous devez renouveler votre abonnement minimum **5 jours avant la date de fin de validité.**

**Vous avez besoin d'un autre ticket pour aller à une formation, un travail ou à un rendez-vous chez un médecin ?**

- Demandez à l'EVAM par email au minimum 2 jours ouvrables à l'avance. Vous devez donner des documents de preuve de votre rendez-vous.

Pour les enfants dès 6 ans, vous devez demander une Carte Junior à l'EVAM. Avec cette carte, les enfants doivent voyager avec **l'un des parents.**

## QUESTIONS



### Antennes de référence

#### Lausanne

Route de Chavannes 33  
1007 Lausanne

#### Clarens

Rue du Collège 26  
1815 Clarens

#### Yverdon-les-Bains

Avenue Haldimand 11  
1400 Yverdon-les-Bains

[administration@evam.ch](mailto:administration@evam.ch)



# SANTÉ

CHF

## FRAIS MÉDICAUX

L'EVAM prend en charge vos frais d'assurance maladie.

Gardez votre carte de contrôle d'accès aux soins (carte RESAMI) avec vous. Montrez votre carte quand vous allez à l'hôpital, chez le médecin, à la pharmacie, chez le dentiste.



Votre assurance couvre vos frais médicaux de base (Loi sur l'assurance-maladie LAMal).

Certains frais médicaux ne sont pas payés par l'assurance de base (le dentiste, certains médicaments, l'opticien etc.).

L'EVAM peut payer certains de ces frais. Il y a des conditions. Il est important de demander des informations avant de commencer les soins.

Contactez l'Administration des frais médicaux.



## QUESTIONS

Administration des  
frais médicaux (AFM)  
021 557 06 60 (8h00 – 11h30)  
[afm@evam.ch](mailto:afm@evam.ch)

Par courrier à :  
EVAM  
AFM  
Route de Chavannes 33  
1007 Lausanne



Quelques adresses (enfants et adultes) :

• **Urgent - Médecin de garde**

0848 133 133

• **Urgence vitale – Ambulance**

Appelez le 144

• **Urgent - Hôpital à proximité**

<b>CHUV</b>	Lausanne (enfant HEL, Lausanne)
<b>GHOL</b>	Nyon
<b>EHC</b>	Morges
<b>Hôpital Broye</b>	Payerne
<b>EHNV</b>	Yverdon
<b>Hôpital Riviera-Chablais</b>	Rennaz

• **Non-urgent - pédiatre pour enfant Livret S**

Écrire à [ped.ukraine@chuv.ch](mailto:ped.ukraine@chuv.ch) pour trouver un pédiatre.

• **Livret S - vous avez besoin d'un suivi psychologique**

Scannez le QR pour obtenir quelques adresses :



**QUESTIONS**

**Secrétariat RESAMI**

021 314 96 97(8h30-12h00, 13h30-16h00)

[info@resami.ch](mailto:info@resami.ch)





# ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



## INFORMATIONS

### **Vous habitez dans un logement individuel et vous avez besoin d'un accompagnement social ?**

- Les assistants sociaux sont là pour vous informer, soutenir dans vos démarches administratives, aider à contacter les différents services et répondre à vos besoins sociaux (santé, écoles, loisirs, justice, factures, etc.).

### **Vous connaissez votre assistant social ?**

- Vous pouvez l'appeler ou lui envoyer un email.

### **Vous ne connaissez pas votre assistant social ?**

- Contactez votre antenne de référence EVAM. Votre antenne de référence, c'est l'antenne la plus proche de votre logement. Vous pouvez visiter la réception. Vous pouvez aussi contacter votre antenne par email ou par téléphone. Un assistant social vous rappellera par téléphone. L'assistant social peut vous donner un rendez-vous. Si nécessaire, il peut aussi vous visiter dans votre appartement.



## QUESTIONS

### **Antennes de référence**

#### **Lausanne**

Route de Chavannes 33  
1007 Lausanne  
021 557 06 00  
lausanne@evam.ch

#### **Clarens**

Rue du Collège 26  
1815 Clarens  
021 557 88 80  
clarens@evam.ch

#### **Yverdon-les-Bains**

Avenue Haldimand 11  
1400 Yverdon-les-Bains  
024 557 21 11  
yverdon@evam.ch





## VOUS AVEZ ENTRE 15 ANS ET 80 ANS ?

**Livret N**  
**Livret F**

L'EVAM vous propose des cours de français.

**Vous serez invité pour un test de niveau de français.**

- Un cours vous sera proposé dans les semaines qui suivent le test.

## VOUS AVEZ ENTRE 20 ANS ET 80 ANS ?

**Vous souhaitez suivre une mesure d'intégration ou un cours de français ?**

- Scannez le QR Code pour répondre au questionnaire d'accueil :



**Livret S**

- Vous pouvez remplir le questionnaire avec l'aide d'un collaborateur EVAM.

Où : **Permanence du centre de formation**  
Route de Chavannes 33  
1007 Lausanne  
4ème étage / Salle 417

Quand : Lundi, jeudi et vendredi 8h30 - 12h40  
Mardi 10h30 - 12h40



# FORMATIONS

**VOUS AVEZ ENTRE 15 ET 25 ANS ?**

**Scolarité  
obligatoire  
terminée**

**Le Portail Migration vous propose un entretien d'accueil :**

- Evaluation de votre situation, votre parcours et vos projets.
- Information sur le système de formation.
- Accompagnement dans vos démarches.

Entretien : **Portail Migration**

021 316 11 40

Remplir la demande d'entretien :





## QUESTIONS



### Vous avez des questions sur le travail ou sur la formation ?

- Venez à la **Permanence Orientation**, sans rendez-vous.
- Vous pouvez parler avec un conseiller en orientation.

Où : **Centre de prestations EVAM**  
Route de Chavannes 33, 1007 Lausanne  
Salle 1 au premier étage  
Demandez à la réception

Quand : Les lundis de 13h30 à 16h30  
Les jeudis de 8h30 à 12h30

Contact : **079 799 16 25** tous les jours de 9h00 à 17h00  
**021 338 87 27**

**LIENS UTILES**

**Informations utiles :**

**[www.evam.ch/un-migrant/](http://www.evam.ch/un-migrant/)**

